



À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Kiamika tenue le 13 juillet 2020, au lieu ordinaire des séances, à 19 h 00, sont présents: Mesdames les conseillères, Mélanie Grenier, Diane Imonti et Anne-Marie Meyran, et Monsieur le conseiller, Michel Villeneuve formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Michel Dion.

Messieurs les conseillers, Raymond Martin et Christian Lacroix sont absents.

Le secrétaire-trésorier et directeur général, Marc-André Bergeron est aussi présent.

Assistances : 4 personnes

Il est ordonné et statué ce qui suit :

## **Séance ordinaire du 13 juillet 2020**

### **Ordre du jour**

- 1. ADMINISTRATION**
  - 1.1 Ouverture de la séance
  - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
  - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2020
  - 1.4 Rapport au conseil-délégation de pouvoirs
  - 1.5 Présentation des comptes du mois de juin 2020 - Municipalité
  - 1.6 Présentation des comptes du mois de juin 2020 - Pourvoirie et camping
  - 1.7 Demande Aide financière aux gouvernements pour les frais engendrés dans le contexte du COVID-19 dans les MRC, Municipalités et Villes
  - 1.8 Résolution augmentation de la Marge de crédit
  - 1.9 Autorisation des dépenses :
    - 1.9.1 Allard Guilbeault Mayer Millaire
    - 1.9.2 Cayer construction sinistre patinoire
- 2. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 3. TRANSPORTS- VOIRIE**
  - 3.1 Signataire MTQ entente déneigement
- 4. HYGIÈNE DU MILIEU**
- 5. SANTÉ ET BIEN -ÊTRE**
- 6. URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**
  - 6.1 Demande de prolongation du certificat d'autorisation et bail exclusif pour l'exploitation de la sablière du chemin Kar-Ha-Kon
  - 6.2 Règlement Dossier - Propriétaire du 304 chemin Valiquette
  - 6.3 Demande d'intervention dans un cours d'eau – travaux

d'entretien

**7. LOISIRS ET CULTURE**

- 7.1 Résolution journée de la culture
- 7.2 Ajout d'un membre au comité de pilotage pour la mise à jour de la Politique MADA
- 7.3 Partenariat avec Monsieur Richard Fournier pour accueillir des séances de projection de contes animés accompagnées d'une animation de groupe.

**8. VARIA**

**9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

.....

**1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2020-07-122** Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents d'ouvrir la séance. Il est 19 h 00.

**ADOPTÉE**

**2020-07-123** **1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**2020-07-124** **1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2020**

Il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents que les minutes de la dernière séance ordinaire tenue le 8 juin 2020 soient adoptées telles que reçues et inscrites.

**ADOPTÉE**

**2020-07-125** **1.4 RAPPORT AU CONSEIL - DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

Il est proposé par Anne-Marie Mayran et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter pour dépôt le rapport de délégation de pouvoirs de la secrétaire-trésorière adjointe en date du 13 juillet 2020, relativement aux dépenses autorisées pour la Municipalité de Kiamika et le Comité touristique de Kiamika pour la période du **1<sup>er</sup> juin au 30 juin 2020, au montant total de 2 440,95 \$** en vertu des dispositions contenues au règlement de délégation de pouvoirs no R-169.

**ADOPTÉE**

2020-07-126

**1.5 PRÉSENTATION DES COMPTES DU MOIS DE JUIN 2020 – MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la liste des dépenses couvrant la période du mois de juin 2020 :

- Liste des paiements des comptes au montant total de :  
**159 607,71 \$.**
- Et d'approuver le registre des salaires payés au montant total de :  
**21 271,00 \$.**

**ADOPTÉE**

2020-07-127

**1.6 PRÉSENTATION DES COMPTES DU MOIS DE JUIN 2020 - POURVOIRIE ET CAMPING PIMODAN**

Il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la liste des dépenses couvrant la période du mois de juin 2020 :

- Liste des paiements des comptes au montant total de :  
**3 684.33 \$.**
- Et d'approuver le registre des salaires payés au montant total de :  
**6 878.18 \$.**

**ADOPTÉE**

2020-07-128

**1.7 DEMANDE AIDE FINANCIÈRE AUX GOUVERNEMENTS POUR LES FRAIS ENGENDRÉS DANS LE CONTEXTE DU COVID-19 DANS LES MRC, MUNICIPALITÉS ET VILLES.**

**CONSIDÉRANT QU'**avec la crise de la COVID-19, les municipalités et villes se sont mises au service de leurs citoyens pour assurer leur sécurité et leur bien-être ;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités et villes ont dû mettre en place des mesures de protection et de sensibilisation importantes dans leur milieu ;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités et villes ont composé avec des défis nouveaux tout en adoptant des stratégies diverses pour soutenir les contribuables et les entreprises, telle la suspension des intérêts sur les montants de taxes dus ou le report du paiement des taxes ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces décisions ont causé, à des degrés variables, des pertes financières importantes qui pourraient se prolonger ;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités et villes ont aussi assisté à une baisse importante de leurs revenus liés à des services tarifés ;

**CONSIDÉRANT QUE** parmi les impacts précis observés sur le terrain ou à prévoir, on dénote entre autres ; la baisse importante des revenus liés aux services tarifés, la baisse de revenus fiscaux découlant du fléchissement de l'activité économique; la baisse du nombre des transactions immobilières et donc des droits de mutation; la baisse du nombre de constats d'infraction distribués par la Sûreté du Québec et donc des sommes versées aux municipalités; la baisse générale des demandes de permis; le soutien accru

aux organismes communautaires; les coûts engendrés par l'adaptation des activités municipales aux normes sanitaires en vigueur ;

**CONSIDÉRANT QUE** les conséquences de la pandémie excèdent clairement les paramètres habituels des responsabilités municipales, et ce, peu importe la taille des municipalités ;

**EN CONSÉQUENCE** il est résolu par Diane Imonti et résolu à l'unanimité par les membres présents, de demander aux gouvernements du Québec et du Canada de prévoir une aide financière quant aux impacts et coûts liés à la COVID-19 encourus par les municipalités locales et régionales.

**ADOPTÉE**

**2020-07-129**

**1.8 RÉSOLUTION AUGMENTATION DE LA MARGE DE CRÉDIT**

**CONSIDÉRANT QUE** les activités de déneigement dans lesquelles la municipalité s'est engagée entraîneront des dépenses supplémentaires comparativement aux années passées ;

**CONSIDÉRANT QUE** les dépenses seront remboursées via l'entente de service conclue avec le Ministère du Transport du Québec ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Diane Imonti, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'augmenter la marge de crédit, auprès de la Caisse Desjardins, à 288 000\$.

Il est de plus résolu que, le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité, monsieur Marc-André Bergeron, soit autorisé à signer les documents en lien avec la marge de crédit.

**ADOPTÉE**

**2020-07-130**

**1.9.1 AUTORISATION COÛT ALLARD GUILBEAULT MAYER MILLAIRE**

Il est proposé par Diane Imonti, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'acquitter les frais pour la préparation des états financiers au coût de 17 763.64\$ incluant les taxes, tel que présenté sur la facture émise par la firme comptable Allard-Guilbeault-Mayer-Millaire. Ce montant étant prévu au budget 2020.

**ADOPTÉE**

2020-07-131

**1.9.2 AUTORISATION CAYER SERVICES APRÈS SINISTRE**

Il est proposé par Mélanie Grenier, et résolu à l'unanimité des membres présents, de payer la facture au coût de 15 100\$ incluant les taxes pour la démolition et la décontamination suite au sinistre survenu au bâtiment de la patinoire. Ce montant sera prélevé à même le surplus accumulé non affecté et la somme sera remboursée sur réception du paiement de l'assurance.

**ADOPTÉE**

2020-07-132

**3.1 SIGNATAIRE MTQ ENTENTE DÉNEIGEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité s'engage à respecter les termes du contrat 850977159 dans le cadre du dossier 8809-20-4994 concernant le déneigement et déglçage des infrastructures routières;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents, que monsieur Marc-André Bergeron, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité, soit le représentant dûment nommé dans le cadre du contrat 850977159 et que ce dernier soit habilité à signer les documents en lien avec ledit contrat.

**ADOPTÉE**

2020-07-133

**6.1 DEMANDE DE PROLONGATION DU CERTIFICAT D'AUTORISATION ET BAIL EXCLUSIF POUR L'EXPLOITATION DE LA SABLIERE DU CHEMIN KAR-HA-KON**

**CONSIDÉRANT QUE** la sablière située sur le chemin Kar-Ha-Kon n'a pas été complètement exploitée ;

**CONSIDÉRANT QUE** les besoins en matériaux granulaires de la municipalité sont toujours présents ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité des membres présents, de procéder aux demandes nécessaires pour continuer l'exploitation de la sablière du chemin Kar-Ha-Kon. Il est donc résolu ce qui suit :

De procéder à une demande de bail exclusif à la MRC Antoine-Labelle pour le site de la sablière du chemin Kar-Ha-Kon et de payer la somme de 3 257 \$ à la MRC Antoine-Labelle pour l'obtention du bail exclusif pour une période de 5 ans et moins;

De déposer une demande de modification au certificat d'autorisation # 7610-15-01-03963-10 pour l'exploitation d'une sablière au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et de payer la somme de 347 \$ au ministre des Finances pour la modification de la demande de certificat d'autorisation;

D'autoriser Monsieur Marc-André Bergeron, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité, à signer les demandes et tout autre document se rattachant aux présentes demandes.

**ADOPTÉE**

2020-07-134

**6.2 RÈGLEMENT DOSSIER – PROPRIÉTAIRE DU 304 CHEMIN VALIQUETTE**

Il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents, d'accepter l'offre de règlement du propriétaire du 304 chemin Valiquette au montant de 5 000\$. Le dossier sera par la suite fermé.

**ADOPTÉE**

2020-07-135

**6.3 DEMANDE D'INTERVENTION DANS UN COURS D'EAU – TRAVAUX D'ENTRETIEN**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC détient la compétence pour régir toute matière relative à l'écoulement des eaux de son territoire ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Kiamika a nommé monsieur Marc-André Bergeron, directeur général, comme employé désigné pour appliquer la politique de gestion des cours d'eau ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé désigné a effectué la visite de la branche Nantel du cours d'eau Forget ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé désigné a dûment complété les documents en lien avec la politique pour la demande d'entretien ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Michel Villeneuve et résolu à l'unanimité des membres présents, d'appuyer la demande faite et déposer la demande d'entretien et d'aménagement du cours d'eau Forget, branche Nantel à la MRC Antoine-Labelle en vertu de la Politique de gestion des cours d'eau.

De plus, la municipalité s'engage financière dans le processus d'entretien du cours d'eau. Les coûts des travaux seront réclamés sous forme de taxes au propriétaire.

**ADOPTÉE**

2020-07-136

**7.1 RÉSOLUTION JOURNÉE DE LA CULTURE**

**CONSIDÉRANT QUE** la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de Kiamika et de la qualité de vie de ses citoyens ;

**CONSIDÉRANT QUE** la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;

**CONSIDÉRANT QUE** la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Kiamika a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;

**CONSIDÉRANT QUE** le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème

commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents:

**QUE** la municipalité de Kiamika, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

**ADOPTÉE**

2020-07-137

**7.2 AJOUT D'UN MEMBRE AU COMITÉ DE PILOTAGE POUR LA MISE À JOUR DE LA POLITIQUE MADA**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Kiamika souscrit à la politique MADA;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité participe au programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés, Volet 1 ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité des membres présents, d'ajouter Madame Jeannine Morin au comité de pilotage MADA qui s'affaire à réaliser la mise à jour de la politique municipale des aînés et de son plan d'action MADA.

**ADOPTÉE**

2020-07-138

**7.3 PARTENARIAT AVEC MONSIEUR RICHARD FOURNIER POUR ACCUEILLIR DES SÉANCES DE PROJECTION DE CONTES ANIMÉS ACCOMPAGNÉES D'UNE ANIMATION DE GROUPE**

Il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité des membres présents, d'appuyer le projet « Contes animés » promu par Monsieur Richard Fournier et d'accueillir deux séances de diffusion en 2021, qui consiste en la projection d'au moins un conte animé accompagnée d'une animation de groupe dans ses installations au coût de 125 \$ par séance (excluant les frais de déplacement) pour un total de 250 \$ (aucune taxe applicable).

Il est, de plus, résolu de signer la lettre d'appui pour ledit projet.

**ADOPTÉE**

2020-07-139

**8.1 BONIFICATION DU NOMBRE DE TRANSPORTS DISPONIBLE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AU TRANSPORT ADAPTÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** le 22 décembre 2005, la Municipalité de Kiamika avait confirmé, par résolution, au ministère des Transports du Québec, son engagement à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées, sur son territoire, dans le cadre du volet souple des modalités d'application du nouveau programme d'aide au transport adapté;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Kiamika s'était engagée à défrayer 20% des coûts du service de transport adapté;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a opté pour le volet souple – subvention directe à l’usager, la contribution financière municipale doit être établie de façon à couvrir obligatoirement 20% des coûts prévus admissibles, laquelle contribution est basée sur un coût unitaire maximal de 17 \$ par déplacement pour 2020.

**CONSIDÉRANT QU’**une demande afin d’augmenter le nombre de transports effectués a été formulée à la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Michel Villeneuve et résolu à l’unanimité des membres présents, que la municipalité alloue un montant de 425\$, soit 125 déplacements, au transport adapté pour 2020.

**ADOPTÉE**

**2020-07-140**

**10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l’unanimité des membres présents que la séance soit levée. Il est 19h55.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Michel Dion  
Maire

\_\_\_\_\_  
Marc-André Bergeron  
Secr.-trés./directeur général

*Je, Michel Dion atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal du Québec ».*

\_\_\_\_\_  
Michel Dion, maire